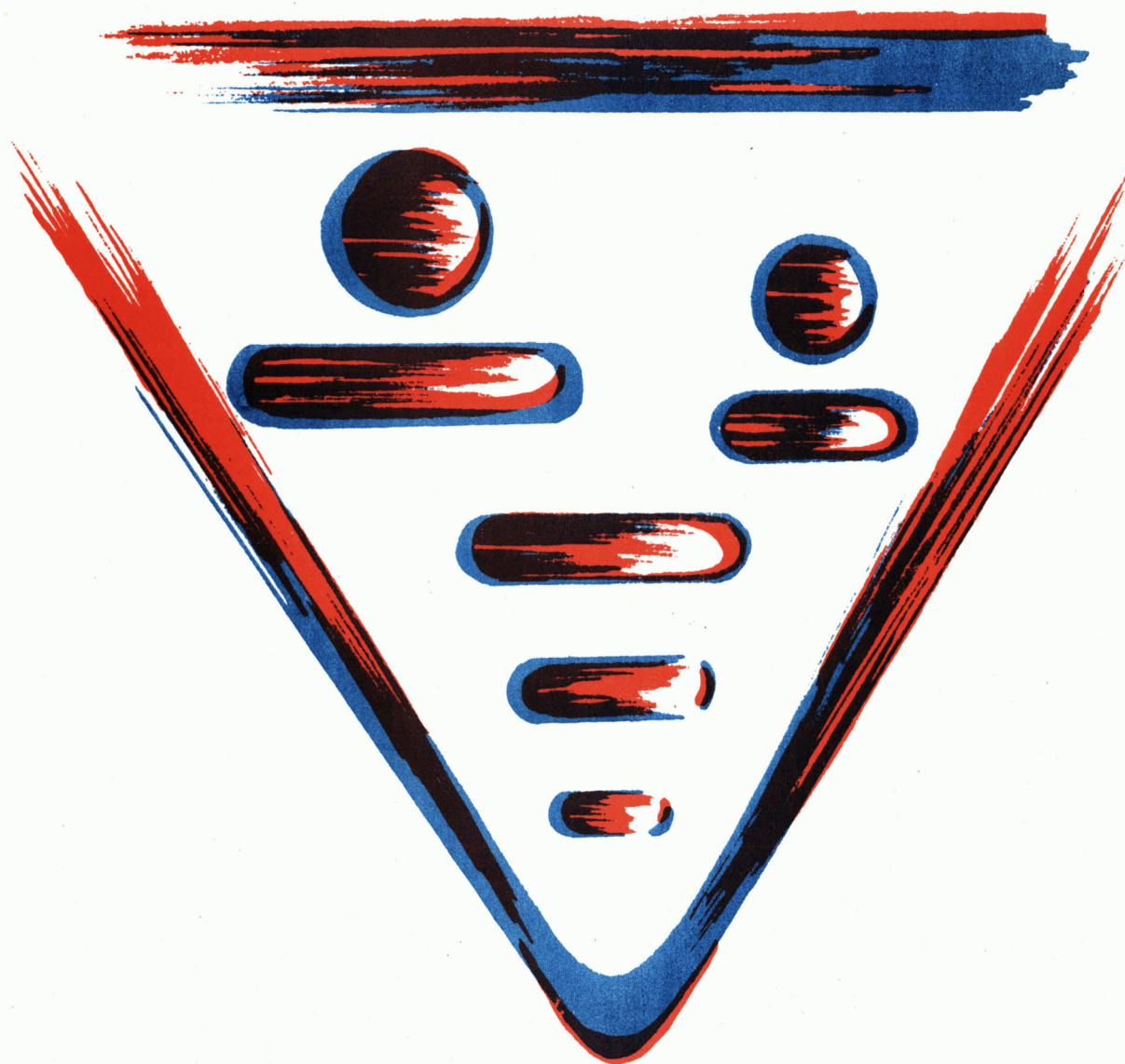


Ponderation



bulletin de liaison de la
Ligue Contre La Violence Routiere

Tel. 43.48.96.09

Trimestriel - Numéro 7 - Août 1987 - Abonnement 1 an : 25 F.

Note de la rédaction

La sécurité routière n'est pas seulement une affaire de spécialiste, chacun est concerné et un large débat doit s'instaurer.

PONDERATION est un bulletin de liaison entre les adhérents de la Ligue Contre la Violence Routière. Il est donc ouvert à tous, et chacun peut s'y exprimer, y apporter son opinion, son témoignage, son action, etc ... Cette circulation de l'information enrichira notre réflexion et permettra de mieux sensibiliser l'opinion publique et les pouvoirs publics à la nécessité d'agir pour supprimer les dangers sur la route.

Nous vous demandons de ne pas hésiter à nous faire parvenir vos écrits :

à : Ligue Contre la Violence Routière
5, impasse Bon Secours
75011 - PARIS

ou : Ligue Contre la Violence Routière
M. Leverrier Jean-Marie
Viessoix
14410 - VASSY

SOMMAIRE

<u>EDITORIAL</u>	
Geneviève JURGENSEN - Présidente	3
<u>TEMOIGNAGES</u>	
Un si doux chant de sirène - Denise MACIA	
Une pensée parmi tant d'autres - un grand-père	
Attention, Enfants ! - Mme D. MIEN	4
<u>MEDECIN ET SECURITE ROUTIERE</u>	
Docteur Guy ERCOLI	7
<u>JUSTICE</u>	
Procès de Créteil - M. WARNIER	
Procès de Carpentras - Lilliane ROSSEUW	
Procès de Caen - Jean-Louis MAZZONETTO	
Prévention et répression de la conduite en état alcoolique - Claude-Maxime BERTRAND	8
<u>ALCOOL AU VOLANT</u>	
Réponse à M. Paul LEFEVRE - C.A. MARTIN	12
<u>HUMEUR</u>	
22 morts, ça suffit ? - Philippe JOUVEAU	
A la vôtre - Claude SARRAUTE (Le Monde)	14
<u>HOMMAUTO</u>	
Plaisir de conduire - Mme VIDAL-TAUZIAS	
Nous conduisons tous comme des Dieux	
"Formule 1" fanatise ... - David	16
<u>AUTOFOLIE</u>	
L'option ZERO : arrêtons le massacre	
Robert EPSTEIN	
Sauve qui peut ! ... un constructeur sort ses griffes - Maurice PERGNIER	19
<u>COLLOQUES</u>	
Colloque de TOULOUSE	
Colloque d'ORLEANS	22
<u>VIE DES SECTIONS</u>	
Normandie	
Est	
Ile de France	
Nord - Pas de Calais	28
<u>DERNIERE MINUTE</u>	34
<u>RUE DE L'AVENIR</u>	
Rue de l'Avenir du 16 au 21 novembre 1987	
Une mobilisation contre le fatalisme de la route	
Des actions simples à réaliser à l'aide des fiches	35

Comme vous cet été, j'ai noté l'effort accompli par toute la presse pour adopter un ton nouveau, plus pressant, plus unanime, afin d'informer les automobilistes et les inciter à la prudence. Comme vous probablement, j'ai malgré tout eu peur pour ceux que j'aimais, quand, par exemple, ils tardaient au rendez-vous que nous nous étions fixé. La Ligue Contre la Violence Routière existe depuis 4 ans : elle a contribué à un changement de langage, un affinement des sensibilités, une information mieux divulguée. Le procès d'Anne Cellier cet hiver a largement alerté l'opinion sur les conséquences de l'alcoolémie banale au volant et ouvert la voie, peut-être, à une répression plus rapide et plus ferme. C'était nécessaire.

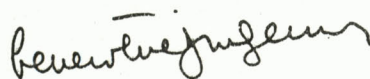
Mais pour nous, le débat ne doit pas s'immobiliser là. Il y a trop de prévention à faire aussi. La plus urgente de toutes reste la lutte contre la vitesse. C'est là que les Ministres successifs se réveillent le plus tard, ils savent que les Français renâclent, c'est pourtant à grande vitesse qu'ils tuent, à grande vitesse qu'ils meurent. Comment comprendre autrement les derniers chiffres de la Sécurité Routière : moins de blessés davantage de morts ? "-La route est sèche et droite, la voiture est conçue pour ..." Le plus aimant des conducteurs vous le dira à 150 à l'heure, et vous rougirez de lui demander s'il veut bien ralentir. Ralentir. Un geste si tendre.

Notre association concentre ses efforts cet automne sur une grosse opération intitulée RUE DE L'AVENIR. Après des lâchers de ballons, des actions en justice, un secrétariat renforcé, une implantation plus solide à travers presque toutes les régions, des milliers de cartes postales adressées au Président de la République, l'achat d'une voiture géante destinée à différentes manifestations, un nouveau numéro des Dossiers de l'Ecran, nous associons nos efforts à ceux de mouvements amis pour que RUE DE L'AVENIR crée un nouveau choc dans l'opinion.

Cette opération, par son ampleur, mobilise déjà beaucoup d'entre nous. Elle se tiendra dans de nombreuses villes du 16 au 21 novembre 1987. Son but : rompre le cycle infraction-accident-deuil-répression et susciter un comportement nouveau. Associations, Municipalités, Personnalités connues et grand public s'y retrouveront. On nous a assez reproché de ne pas agir ensemble : RUE DE L'AVENIR est un premier exemple de collaboration dont la réussite importe d'autant plus. Pour aider la Ligue en cette rentrée il faut bien sûr renouveler sa cotisation, écrire à Pondération, et participer quand on le peut à cette action que nous préparons.

J'ai toujours dédié les éditoriaux de Pondération à un enfant dont l'un de vous m'avez parlé. Le courage me manque presque aujourd'hui pour nommer Laurent Leverrier. Il est mort cet été, à vélo, près par la date et le lieu, de sa jeune cousine Bénédicte. A mes amis, oncle, tante, père et mère de ces enfants, à LAURENT, à BENEDICTE, je dédie ces pauvres lignes, et toute la rue de l'avenir.

Geneviève JURGENSEN



TEMOIGNAGE

Un si doux chant de sirène

J'ai désiré avoir un enfant,
je l'ai eu quand j'ai voulu et tu es née à Tarbes, où je voulais.

Le jour de ta naissance,
j'ai surpris au fond de tes yeux deux petites étoiles brillantes,
et ce que j'ai cru percevoir comme un chant de sirène était une
plainte de douleur.

Au troisième jour, tu as eu une méningite et une semaine après
alors que nous te croyions hors de danger,
on m'a appris que tu présentais une malformation cardiaque
congénitale grave et rare.

Opérée en urgence à l'âge de deux mois et demi, alors que tu
ne pesais que 3,5 kilogrammes, nul chirurgien, nul cardiologue,
nul anesthésiste ne te donnait vivante. Tu es restée huit heures,
huit heures d'angoisse, dans le bloc opératoire, et ce jour-
là, par deux fois, ton cœur a cessé de battre.

Si mon combat a commencé neuf mois avant ta naissance,
je me suis débattue aussi pour te voir et avoir le droit de te
parler. Tu m'as reconnu dans ton coma, et tu as su que je serai
toujours là.

Là où d'autres mères ont trouvé un rempart,
par la meurtrière je suis entrée et ensemble, nous avons gagné.

Tu as cinq ans, tu mènes une vie rigoureusement normale, dans
ce monde où j'ai choisi ton épanouissement et où je continuerai
de me battre pour ton bonheur, pour que brillent sans cesse ces
petites étoiles au fond de tes yeux.

Mais tu appartiens à cette étrange société arrivée à maturité,
où tu n'as pas demandé de vivre et dont je t'impose les règles.
C'est dans cet espace que je n'ai pas encore trouvé la force
d'acheter une voiture pour t'asseoir sur la banquette arrière.
Ma peur te surprotège sans doute, et te rend dépendante, mais
c'est pour que jamais ne retentisse le ... hurlement des sirènes.

L'accident de la circulation est la première cause de la mortalité
infantile. Je me suis mobilisée pour toi, Catherine, pour que
cela ne nous arrive jamais, pour que brillent toujours ces petites
étoiles au fond de tes yeux, parce que tu sais que la fatalité
n'existe pas : tu me l'as appris.

Denise MACIA

Une pensée parmi tant d'autres

Il habitait Reullée mon DONATIEN
Reullée, vous savez c'est un petit pays
Oh ! une vingtaine de maisons
blotties au coin d'un bois,
là-bas dans cette Bourgogne verdoyante.
Là, les oiseaux, les animaux,
les enfants y sont les rois.
Tout le monde les respecte,
les autres roulent au pas.
Mais voilà, il est encore sur cette planète
des lois qui nous échappent
malgré que nous prétendions tout savoir.
Sûrement que pour parfaire ce petit paradis,
il y fallait un ange.
Alors c'est mon DONATIEN qui a été choisi.

Un grand-père

TEMOIGNAGE

Attention, Enfants !

Je suis très heureuse d'avoir enfin trouvé une association de ce type car lors de l'accident dont mon fils a été victime, je me suis sentie complètement seule, désespérée !... L'incompréhension la plus totale m'entourait. Exemple : les agents de police : "quand on renverse un enfant, on ne le fait pas exprès !" Les personnes habitant la résidence ne voulaient pas témoigner pour ne pas avoir d'histoires avec les voisins. (le conducteur en cause et moi-même habitant cette résidence).

Quand j'ai voulu faire prendre des mesures de sécurité par l'association syndicale de copropriétaires, car c'était le troisième accident d'enfants en 15 jours, voici le genre de réponses obtenues :

- "des ralentisseurs !! mais ça abîme les voitures !!!"

(tant pis pour les enfants)

- "comment fera-t-on quand on est pressé ? !!!"

(encore tant pis pour les enfants)

J'en étais ébahie, pensant dans ma naïveté, que tout le monde serait sensible à mes arguments !

Pour limiter les accidents !

Je pense que trop souvent les gens pensent que c'est la fatalité et qu'il n'y a rien à faire.

Aussi, j'ai donc ravalé ma rancœur et baissé les bras en tremblant chaque mois de mai arrivant quand les enfants commencent à jouer à l'extérieur.

Depuis un panneau "ATTENTION, ENFANTS" a été mis pour notre bonne conscience.

Mais certaines voitures passent toujours aussi vite.

De savoir votre existence en regardant "les dossiers de l'écran", cela m'a donné un regain d'énergie et d'espoir ; je me suis dit :

- "Je ne suis donc pas seule à vouloir que cela change".

C'est pourquoi je m'empresse d'adhérer à votre association en espérant voir évoluer les choses grâce à "NOTRE" combat.

Mme D. MIEN (Yvelines)



oui!

non!

Médecin et sécurité routière

A priori la relation entre sécurité routière et médecin généraliste n'est pas évidente pour le grand public, pas plus, d'ailleurs que pour certains médecins eux-mêmes.

Et pourtant, s'il est une personne qui possède encore une influence sur ses contemporains, c'est bien le médecin de famille. Il touche trois générations : les enfants, les parents, les grands-parents ; il cotoie toutes les catégories socio-professionnelles. Il connaît personnellement ses patients, leurs habitudes de vie, leurs problèmes familiaux et professionnels, leur état de santé, leurs traitements médicaux. Bref, le médecin de famille est, à mes yeux, le plus apte, dans notre société, à connaître le comportement quotidien de nous tous. L'ensemble des usagers de la voie publique, acteurs et victimes parfois, est superposable à l'ensemble des patients d'un généraliste (y compris les usagers passifs que sont les nourrissons et les vieillards passagers).

En tant que médecin généraliste moi-même, j'ai été agréablement surpris de recevoir récemment, comme 54 000 de mes confrères, une brochure de 120 pages intitulée "Médecins et Sécurité Routière" publiée par le Ministère de l'Équipement. Les auteurs sont deux médecins dont un généraliste.

Ce vade-mecum a pour but de donner aux médecins praticiens des informations leur permettant de dialoguer avec leurs patients sur les problèmes de sécurité routière.

11 000 morts en 1986 par accident de la voie publique ! C'est la 3ème cause de mortalité en France, après les maladies cardio-vasculaires et les cancers ! Cela représente un sérieux problème de santé publique.

Aussi les responsables de sécurité routière souhaitent-ils aider les médecins, proches des populations concernées, à être des acteurs à part entière en matière d'éducation et de prévention de l'insécurité routière.

Quotidiennement, le médecin voit des

malades pour lesquels la conduite d'un véhicule est dangereuse : épilepsie, diabète, cardiopathie, troubles sensoriels, usage intempestif de médicaments atteignant la vigilance et l'alcoolisation, bien sûr.

J'ai participé à une étude épidémiologique dans la région Nord-Pas de Calais, sur 500 usagers de la route accidentés, 25% d'entre eux avaient une alcoolémie supérieure à 0,80 g/l et 12% supérieure à 2 g/l (au niveau national, respectivement 20% et 10%), d'autre part 15% des accidentés étaient sous traitement psychotrope (prouvé par dépistage sanguin) et 6% avaient absorbé des psychotropes tout en étant alcoolisés !

L'attention des généralistes est également attirée sur les certificats médicaux de dispense de port de la ceinture de sécurité. En fait la seule contre-indication qui doit être retenue, c'est la proximité d'une intervention chirurgicale de type pontage vasculaire. Le médecin est souvent sollicité à ce propos ; il se doit alors d'expliquer que le port de la ceinture éviterait 2 000 morts par an.

Parallèlement à la diffusion de ce guide auprès des médecins, le C.J.S.R. du 11 février 1987 a décidé :

- la mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier les effets de certains médicaments sur la conduite.

- l'étiquetage sur ces mêmes médicaments (tranquillisants, somnifères, anti-allergiques, ...), à l'extérieur de l'emballage, d'informations et de mise en garde.

- enfin, et c'est un progrès sensible, pour la première fois, la sécurité routière fera partie des thèmes abordés lors des prochains entretiens de Bichat.

Espérons que les médecins adhéreront totalement à cette campagne de sensibilisation. De toute façon en tant que patients et membres de la Ligue Contre la Violence Routière, vous devez demander à votre médecin traitant ce qu'il en pense et, pourquoi pas, de rejoindre nos rangs.

Docteur Guy ERCOLI

Procès de Créteil

Audience du 19 mars 1987

C'EST "BANAL"

Oui, Monsieur le Président de la 17ème Chambre du Tribunal Correctionnel de CRETEIL, ce 19 mars 1987,

Ce sont là vos propres paroles, en plein Tribunal, à 16 heures ...

"BANAL" la mort d'un homme qui, dans la soixantaine, ayant pris sa retraite pour profiter de la vie, après avoir fondé un foyer et élevé des enfants, était "tué", car il s'agit d'un assassinat, par un homme, père de famille également, mais qui sous un empire alcoolique évident (2 g 58 dans le sang), était inconscient de la "boîte à tuer" qu'il conduisait.

"BANAL", en effet de convoquer à 14 h ceux qui croyaient dans la Justice, avec un grand J, dont l'affaire n'a été plaidée qu'à 18 heures....

"BANAL" de ne pas entendre les témoins de Madame TAMISIER cités à l'audience, et le cadrage horaire, 2 minutes données à la LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE qui s'était portée partie civile, alors que pendant une demi-heure la parole avait été donnée à un expulsé de France, sous le coup de plusieurs condamnations.

"BANAL" le jugement rendu, à savoir une peine de prison avec sursis et privation du permis de conduire pendant 3 ans.

Certes, il serait injuste de faire supporter aux enfants de ce "tueur", toute leur vie, l'infamie de leur père, mais il y a des peines de dissuasion ...

La peine de dissuasion, il faut réfléchir avant de la donner et réfléchir pour quelque chose de "BANAL", ce n'est pas digne d'un président de Tribunal Correctionnel.

Alors, il y a évidemment la possibilité de "faire appel" avec une certitude, celle de tomber sur un magistrat qui sera conscient de ses responsabilités et qui trouvera une peine de dissuasion, capable de dégouter à jamais ce "tueur" de boire ...

Peut-être une mention sur sa voiture pendant 2 ans "je suis un tueur, écarterez-vous ..."

52 week ends à l'hôpital de Garches, du samedi matin au dimanche soir 20 heures, 52 week ends par an, au profit d'handicapés, pour les sortir et les aider, etc ...

Et si nous prenions la décision de veiller toute la nuit devant la maison où habite ce ou ces Présidents, avec des bougies, à la mémoire de ceux ou de celles qui ne sont plus là pour faire entendre leur voix ? Peut-être notre persévérance amènerait-elle les présidents de Chambre à réfléchir pour réaliser que nul n'a le droit de tuer sans payer.

Monsieur WARNIER,
Adhérent de la Ligue

Procès de Carpentras

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 7 MAI 1987

Le procès commencera à 14 heures. Quand nous sommes arrivés, vers 13 h 40, "on" nous attendait. De nombreux appels avaient été lancés sur les ondes et dans les journaux signalant la présence de la Ligue et demandant aux gens de venir manifester leur soutien aux familles. Nous étions environ une vingtaine lorsque nous sommes entrés par la petite porte dans la magnifique salle du Tribunal correctionnel de Carpentras. L'avocat de Monsieur MARSEILLE est venu me dire : "le président accepte que vous vous portiez partie civile, mais pas de scandale sinon on évacue". Je pense que notre présence inquiète : c'est déjà ça.

A l'ouverture des portes principales environ 150 personnes envahissent la salle qui ne peut tous les contenir : il y en a jusque dans le couloir. Le Tribunal arrive et évalue d'un coup d'oeil l'importance du public ce qui semble l'agacer.

Le procès commence. D'emblée l'avocat de la jeune compagne de Joël attaque : ce sera le procès de l'alcool au volant. C'était assez étonnant d'entendre dans la bouche d'un avocat les propos que nous tenons à la Ligue depuis quelques années. Mais s'il les exploite aujourd'hui c'est qu'ils sont d'actualité. N'entendrons nous pas à plusieurs reprises "à la mode". Puis c'est à la Ligue de s'exprimer. A la fin de sa plaidoirie les applaudissements éclatent. Rappel à l'ordre du Président : "nous ne sommes pas au spectacle". Je suis heureuse car les gens qui viennent d'applaudir n'appartiennent pas à la Ligue : le message est passé. Puis la parole est à l'avocat de Monsieur MARSEILLE. Sa plaidoirie est basée sur la détresse de la famille et la perte irréparable ... estimée par la suite à 40 000F. L'avocat de l'assurance adverse attaque la Ligue en disant que nous n'avons pas le droit d'interpeller le tribunal pour un jugement exemplaire et demande au président de rejeter notre demande. Ensuite c'est le tour de l'avocat du meurtrier. Il est jeune et semble désespéré. Il regarde la salle, le Tribunal, puis moi-même et c'est à moi qu'il s'adresse en faisant sa plaidoirie. Il reprend les termes, les expressions, il les commente : à croire que seuls les propos de la plaidoirie de la Ligue l'ont frappé.

Ne dit-il pas qu'il avait consulté les archives, que depuis 10 ans il y en avait eu des accusés d'homicides involontaires dûs à l'alcool, et pourtant jamais un seul n'a été en prison, "nous n'allons pas commencer aujourd'hui".

Quoique gênée de l'insistance qu'il manifeste à tourner le dos au Tribunal, je suis contente car c'est encore un signe qu'aujourd'hui L'opinion publique a fait le poids.

Liliane ROSSEUW
déléguée régionale

Procès de Caen

Audience du 16 juin 1987

Un procès exemplaire !

Mardi 16 juin, 14 heures. Palais de justice de Caen, Tribunal Correctionnel.

Une soixantaine de sympathisants de la Ligue contre la violence routière attendent le procès d'un automobiliste qui a tué en la heurtant par l'arrière une jeune fille de 16 ans qui roulait à cyclomoteur.

Calme et silence dans la salle, quelques personnes doivent rester debout faute de sièges.

Les diverses "affaires" défilent ; petits délits, pécadilles, tout au plus quelques vols ou effractions commises par des jeunes souvent laissé-pour-compte de notre société de consommation. Les jugements sont fermes.

Le temps passe : 16 heures, 17 heures, 18 heures. Dans la salle depuis 4 heures maintenant nous attendons en silence. Y aurait-il une volonté de nous décourager en faisant passer notre cas le plus tard possible. Cette présence du public gênerait-elle ? Peut-être cette "affaire" ne mérite-t-elle pas aux yeux de notre justice une telle assemblée. Après tout la mort sur la route pour nos jeunes, c'est si banal. Pourquoi donc, doivent se dire ces messieurs de la magistrature, ces gens à l'air si "normal" s'obstinent-ils ?

La réponse, nous la connaissons vers 19 heures.

La Ligue, qui s'est portée partie civile, peut s'exprimer.

Ghislaine explique nos positions de manière toujours aussi poignante. Notre action sera-t-elle acceptée ? qu'importe, nous avons été entendus.

Depuis le début de l'après-midi, les parents, les frères et soeurs de SYLVIE sont là, dignement, face à celui qu'ils considèrent comme le meurtrier de leur fille ou soeur. Ce dernier, à la barre ne dit rien presque. Il laisse passer l'orage de la plaidoirie et écoute son brillant avocat. Puis c'est le réquisitoire qui démarre par une longue critique des chauffards, ces fous du volant en état d'ivresse (ça y est, nous aurons un jugement exemplaire pensons-nous) **MAIS** ici rien de tout cela ; notre personnage sur la sellette ne fait visiblement pas partie de cette catégorie, et, la montagne accouchant d'une souris, le procureur demande 3 mois avec sursis !

Jean-Louis MAZZONETTO

BREVE : Le 27 mai 1987, le Tribunal Correctionnel de Nanterre a déclaré recevable la constitution de partie civile de la Ligue et a accordé le franc symbolique de dommages et intérêts.

Prévention et répression de la conduite en état alcoolique

Allons-nous enfin parvenir, en FRANCE, à diminuer l'alcool sur les routes, cet ennemi de la circulation automobile, qui en quarante ans a causé quelques 200.000 morts.

Alors que notre Code de la route, pour le combattre, est l'un des plus complets du monde depuis janvier 1986, l'incivisme automobiliste et la carence ou la faiblesse des autorités font de la France le dernier des pays industrialisés pour la sécurité.

C'est d'autant plus inacceptable qu'il n'en a pas toujours été ainsi : notre pays ne détient un honteux record d'hécatombe routière que depuis le milieu du siècle.

Sait-on qu'en 1926 la circulation automobile causait presque deux fois plus de décès en Grande Bretagne qu'en France ?

C'est seulement par le ROAD SAFETY ACT de 1967 qu'il a été imposé aux anglais de choisir entre boire et conduire (You cannot drink AND drive)

On sait où nous en sommes :

En Grande Bretagne : 5 000 décès par an, dans les 30 jours d'un accident de la route.



En France : 10 961 décès, dans les 6 jours, en 1986. Soit 12 000 dans les 30 jours (120 % de plus).

Va-t-il enfin y avoir cette année un progrès dans l'indispensable Prévention, par sa rapide et ferme répression, du plus meurtrier des délits définis par le Code de la route ?

Quatre faits permettent de l'espérer :

1-L'article L 18-1 nouveau, permet à la Police de retirer immédiatement son permis de conduire à l'automobiliste dont d'éthylotest est positif. Ce retrait temporaire est suivi d'un arrêté préfectoral de suspension d'urgence pour une durée portée à

un maximum de six mois (loi du 17 janvier 86) si le taux du délit est confirmé.

Cette procédure sécuritaire est pleinement en vigueur, et les forces de Police sont mises en mesure de l'appliquer.

2-Des ETHYLOMETRES appareils de mesure précise immédiate de l'alcool expiré, mesure désormais légale, sont mis en place dans les gendarmeries et les commissariats

3-L'insuffisance de la répression judiciaire que nous dénonçons depuis une quinzaine d'années, est enfin apparue en pleine lumière en Décembre.

Grâce à l'énorme médiatisation d'un crime auto-routier, commis sous l'empire de l'alcool, à quelques kilomètres de Paris.

Un homicide consécutif à une double violation du Code, Inexcusable ... Que le Ministre de la Justice a estimé tel, puisque le 21 janvier, le Tribunal de Nanterre ayant accordé le sursis à son auteur, il a aussitôt fait relever appel de cette condamnation insuffisante.

4-Le Procureur de la République à RENNES a décidé, fin janvier, que les automobilistes dont d'éthylotest est positif comparaîtront désormais devant le Tribunal Correctionnel six semaines seulement après le constat de leur délit.

Il est demandé au Ministre de la justice d'inviter tous les Procureurs à procéder comme leur collègue : M. ALBAREDE : de convoquer en priorité, à très bref délai, aux audiences correctionnelles, les prévenus d'une conduite en état alcoolique motorisée, dont le permis est suspendu provisoirement.

J'ajoute que le retrait immédiat du permis et la suspension préfectorale d'urgence décidés en décembre 85 par le Gouvernement FABIUS et le Parlement, vont rendre inutile les Commissions préfectorales de suspension du permis de conduire.

Leur fonctionnement (interventions incessantes, arbitraire, irrégularités est très critiqué, et leur suppression est souhaitée par les serviteurs de la Justice. Elle s'imposera quand celle-ci dissuadera rapidement et fermement les champions de l'incivisme routier.

Claude-Maxime BERTRAND
Juge Honoraire et Président
du Comité du Droit de la Route

ALCOOL AU VOLANT

Réponse à Monsieur Paul Lefèvre

Michel Barrault, assureur, 37 ans, après un repas bien arrosé -1,60 g d'alcool- dans sa grosse voiture -à 160 km/h- a grièvement blessé Anne Cellier. Elle décèdera 3 mois plus tard.

A la suite du procès de cet homme, Paul Lefèvre, rédacteur en chef et chroniqueur judiciaire à Antenne 2, a écrit dans "Témoignage Chrétien du 19 janvier 1987" : l'alcool au volant, c'est moi, c'est nous qui tuons... ce qui est arrivé, on l'a tous fait ...

La grande vitesse sous l'empire de l'alcool est-ce vraiment le fait un jour ou l'autre, de tous les hommes au volant ? Non, et ces propos ont provoqué chez beaucoup de personnes qui refusent cette analyse, des réactions qui dénoncent une telle banalisation de la mort des victimes de ces chauffards.

Réponse de M. MEOT, Président de l'association "les droits du piéton" en Gironde et publiée dans "Témoignage Chrétien" du 23-2-1987

Comment peut-on ainsi banaliser (dans T.C. 2219 article de Paul Lefèvre) la conduite en état d'ivresse, comment peut-on admettre que nous sommes tous des assassins potentiels qui, au hasard du temps, suite à un bon repas, oserons nous lancer sur une autoroute avec 1,60g de taux d'alcool et y rouler à 160 km/h ?

Il ne me semble pas moral de vouloir rechercher de quelconques circonstances atténuantes dans ce genre d'accident en prétendant qu'en France, il n'est de bon repas que copieusement arrosé et qu'il est probable qu'un jour ou l'autre, chacun d'entre nous, "Français", se retrouve ivre sur une autoroute.

Si nous voulons précisément que nos comportements changent sur la route, il importe que les journaux comme le vôtre, "témoignent" d'une autre façon de vivre à la française. L'image que nous donnons et que nous nous plaçons à donner, doit-elle faire de nous des individus irresponsables, des assassins en puissance ? Il nous faut apprendre, entre "boire et conduire", à rester maître de nos moyens en toutes circonstances : savoir cesser de boire ou empêcher autrui de reprendre le volant, limiter sa vitesse, etc ...

Se rapportant au "Vérité, justice...", votre article aurait dû insister à nouveau sur le laxisme des tribunaux, sur la mansuétude

de ceux-ci dans ce genre d'affaire, sur les énormes erreurs commises par le président du tribunal. N'aurait-il pas fallu rappeler que, dans notre beau pays, ce genre de jugement se pratique couramment, que les tribunaux manifestent un comportement qualifiable d'indécent à l'égard des victimes ? Seules des circonstances particulières ont donné à ce jugement le retentissement que l'on connaît.

Il faut dénoncer le fait que, chaque année, des chauffards alcooliques restent totalement impunis et que chacun d'entre nous se sent en partie irresponsable au volant, s'il ne possède pas un sens profond du respect d'autrui. Il faut dénoncer le fait que, jusqu'à ces temps derniers, l'alcool la vitesse, les "stop" ou les feux grillés entraînant la mort n'avaient pour conséquence que des condamnations dérisoires : quelques mois de suspension de permis dont la majorité avec sursis ; parfois quelques mois de prison toujours avec sursis ; des amendes dérisoires ; des préjudices moraux sans communes mesures avec la vie perdue et de toute façon réglée par les compagnies d'assurances.

Quelque chose a changé depuis ce jugement de Nanterre parce qu'un ministre de la justice a osé prononcer quelques mots désavouant ainsi l'attitude des magistrats. Allons-nous enfin assister au revirement tant espéré ?

ALCOOL AU VOLANT

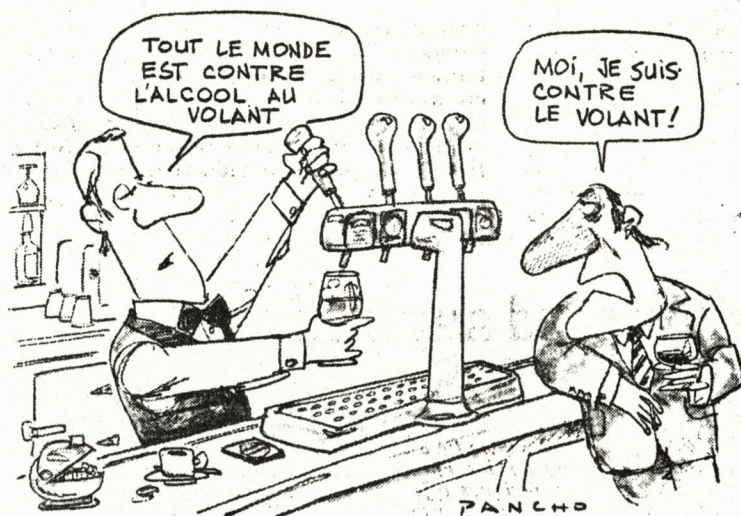
Un exemple : la Suède

Il y a environ 25 ans, en Suède, où j'ai vécu 14 ans, un jeune homme, qui avait à l'époque un peu plus de 18 ans, faisait une déclaration solennelle à la télévision. Il avait, après une beuverie, provoqué un terrible accident. (Un mort, un paralysé à vie, un infirme dans la voiture qu'il conduisait). Lui, ironie du destin, s'en était sorti avec quelques fractures. Dans la voiture qu'il avait percutée de plein fouet, un père et son enfant tués, la mère défigurée et infirme.

Il proclamait qu'il se considérait totalement responsable de cet énorme gâchis, qu'il ne conduirait plus pendant 20 ans, qu'il consacrerait sa vie aux handicapés, qu'il passerait son temps libre

	d'apéritif anisé à 45° ... à jeun 0,15 avec repas 0,10
	d'apéritif cuit à 16° ... à jeun 0,15 avec repas 0,10
	de bière de luxe 33 cl . à jeun 0,30 avec repas 0,20
	de bière de table 25 cl . à jeun 0,15 avec repas 0,10
	de vin à 10 ou 11° 25 cl à jeun 0,40 avec repas 0,30
	d'alcool à 45° à jeun 0,40 avec repas 0,30
	de champagne à jeun 0,15 avec repas 0,10

Taux moyens d'alcoolémie provoqués par la consommation de diverses boissons alcoolisées, à jeun ou au cours d'un repas.



Je vous rappelle également qu'en 1967 tout le pays s'est mis à rouler à droite le même jour et qu'aucun accident grave ne s'est produit. Le résultat est là : la Suède possède actuellement l'un des taux les plus bas du monde d'accidents mortels sur la route et la plupart des Suédois considèrent comme "honteux et irresponsable" de conduire après avoir bu.

C.A. MARTIN (Loire-Atlantique)
Le courrier des lecteurs
Ouest-France du 19 février 1987

à sillonner les associations et les écoles du pays pour raconter son histoire et sensibiliser les gens à ce problème.

"Une émission lui a été consacrée plus de 20 ans après. Il a entièrement tenu parole.

Cette affaire avait, à l'époque, défrayé la chronique et produit une sorte de déclic. Les sociaux-démocrates au pouvoir avaient eu la volonté politique de faire quelque chose. Aménagement d'une nouvelle législation, extrêmement stricte (limitation de vitesse, signalisation rigoureuse sur les routes, peines sévères pour ce genre de délit), information et propagande intense.



— "QU'EST CE QUE TU PRENDS?"
— "MOI? LE VOLANT!..."

22 morts, ça suffit ?

"Le citoyen devient exécration"

Vous avez dit : "vingt-deux morts, ça suffit !" !

Il est curieux de constater avec quelle aisance chacun étale ses bonnes intentions.

Personnellement je préfère le titre : "Vingt-deux morts, ça suffit ? PROBABLEMENT PAS"

On crie au scandale lorsqu'un accident de chemin de fer coûte la vie à trente personnes.

La presse garnit sa une pour un avion s'écrasant avec deux cents personnes.

Mais TREIZE MILLE MORTS PAR AN SUR LA ROUTE,

que l'on rectifiera annuellement avec un plus ou moins 2% SATISFONT TROP DE MONDE.

Il est effarant de constater le peu d'intérêt prêté à nos propos

lorsque le sujet "circulation routière" est abordé.

L'organisation REAGIR -dont on peut regretter qu'il faille un mort pour qu'elle ouvre un dossier- ne répond pas.

La gendarmerie et de député non plus.

Un maire prend note.

L'autre estime que "l'usager responsable doit respecter la signalisation".

Pourtant les moyens existent. Pas assez d'effectifs ?

Les vagues d'attentats, manifs en tous genres, déplacements de personnalités montrent que le policier est en nombre.

Le citoyen conducteur devient exécration

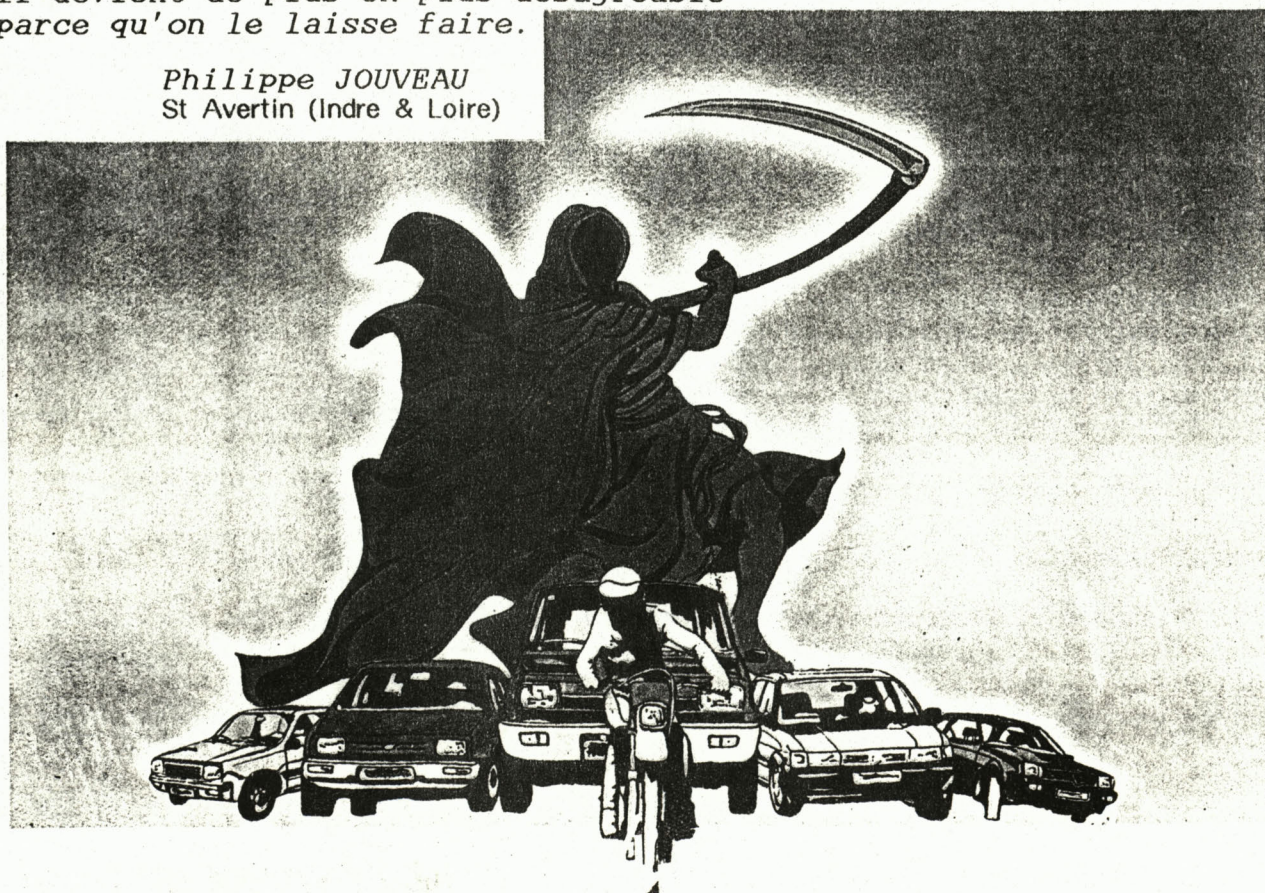
parce qu'il attribue une bien trop grande importance à sa voiture

C'est avec elle que la plupart des gens "se défoulent"

Il devient de plus en plus désagréable

parce qu'on le laisse faire.

Philippe JOUVEAU
St Avertin (Indre & Loire)



A la Vôtre



Allez, les mecs,
Pas de panique !
Vous allez pouvoir continuer à picoler et à tuer
au volant en toute sécurité.
Il me fait bien marrer, Chalandon !
A quoi ça sert de forcer sur les peines de prison ?
De toute façon, elles ne sont pas appliquées.
Rien n'empêchait de le foutre en tôle,
le chauffard responsable de la mort atroce de cette gamine.
Mais non, ça, pas question.
Il n'y a aucune raison de le punir.
C'est jamais qu'un accident, un banal accident de la route.

Là maintenant, depuis quarante-huit heures,
on s'êmeut, on s'indigne, on fait les gros yeux, les gros-bras
Ca va changer, ça va barder.
On va voir ce qu'on va voir. Quoi ? Rien.

Je vous fiche mon ticket de péage que d'ici deux mois ça fera comme pour le port de la
ceinture de sécurité en ville.

Est-ce qu'une seule fois un flic vous a demandé de l'attacher ?

Je ne parle même pas de payer l'amende.

L'alcootest, c'est pareil. Ils existent les appareils.

On les a, ils marchent très bien, pas de problème, simplement on s'en sert pas.

On va dépenser des millions pour inciter nos gosses à boire de la limonade,
"apéro-macho, apéro-bobo",

s'ils doivent reconduire les copains
après le bal du samedi soir. pas la
peine de se fatiguer à essayer de les
persuader. Vaut mieux les dissuader :
allez, viens un peu souffler dans mon
ballon. Tiens à propos, qu'est-ce que
c'est que cette histoire de seuil de
taux maximal situé à 0,8g/l ? Il est
beaucoup plus bas chez la plupart
de nos voisins. Encore une tolérance
intolérable.

Dernier point, de loin le plus important :
le retrait du permis de conduire. S'il
y a mort d'homme, le minimum ce serait
d'empêcher la récidive en le supprimant,
le permis, terminé : t'as qu'à prendre
le train ou l'autocar.

Mais ça, c'est pas pensable. Faut par
rêver. Ils sont pas fous nos politiciens.
Ca vote pas, les morts. Alors autant
se mettre bien avec les assassins.

Claude SARRAUTE
"Le Monde"
du 24 janvier 1987



Plaisir de conduire

Lorsqu'en 1770 Cugnot construisit son premier fardier avec tout l'amour et toute la conviction des grands inventeurs, pouvait-il imaginer que deux cents ans plus tard, sur nos chemins améliorés, des millions d'hommes et de femmes piloteraient tous ensemble des millions de machines dix fois plus rapides ?

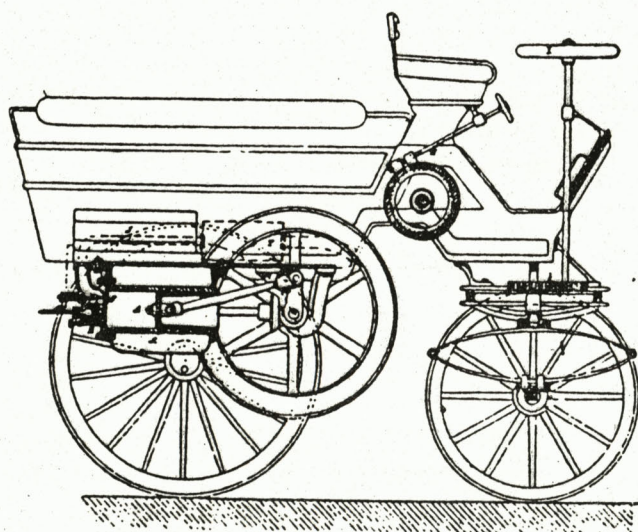
Le Plaisir des pionniers de l'automobile était-il le même que le nôtre. Chaque chose évolue et le plaisir de conduire n'a-t-il pas lui-même évolué ?

Il fut une époque où le plaisir de prendre la route était une fin en soi. Sentir vibrer et maîtriser cette nouvelle machine qu'était l'automobile apportait une somme de sensations nouvelles, une petite fierté d'être

"un peu plus" que ses contemporains. Partir dans une automobile représentait un exploit. C'était un travail d'homme fort. Passer une vitesse était une performance parce que le levier résistait. Le moteur se mettait en route à la manivelle. On partait le nez au vent les yeux protégés par de grosses lunettes de mica, les cheveux se desséchaient comme de la ouate si on oubliait la casquette. On s'accoutrait de peaux de bêtes !

Tout ceci est bien révolu.

La performance technique de la manipulation s'est effacée devant l'obligation d'un compor-



tement lié à une discipline qui devrait être librement consentie.

L'automobile a cessé d'être un privilège pour n'être plus qu'une chose banale, chère et polluante, mais combien indispensable.

Les choses indispensables cessent souvent de représenter un plaisir....

Si pour certains le plaisir de conduire se traduit encore par le goût du risque, la recherche de la sensation qu'apportent les accélérations et les décélérations brutales, les changements de direction instantanés, les variations de mouvements (enfin, tout ce qu'offrent encore les manèges de la fête foraine), on peut penser qu'il reste puéril et rétrograde.

Certes, il existe un nouveau plaisir de conduire, celui de l'homme moderne et cultivé qui consiste à profiter d'un moyen pratique de se déplacer.

Le plaisir qu'offre l'automobile est celui qui dispense de porter des valises, des paniers, qui dispense de louer des places dans un train pour partir en vacances, qui dispense des escaliers du métro pour se rendre à son travail, qui réunit la famille pour faire une promenade. Le plaisir de l'automobile est celui d'avoir un véhicule fiable, qu'on connaît bien pour l'utiliser au mieux, le plus longtemps possible.

Le plaisir de l'automobile est de se déplacer sur des routes encombrées sans risquer l'accrochage onéreux qui complique la vie, l'accident qui détruit les espérances.

C'est d'avoir la confiance de ses passagers en leur assurant un confort psychologique dans un sentiment de sécurité et de détente.

Le plaisir de l'automobile est celui qui économise la fatigue, qui

économise l'énergie.

La société entre dans une ère nouvelle.

Elle apporte des avantages, mais aussi des inconvénients. La vie moderne oblige à adopter de nouvelles attitudes. Chacun est de plus en plus tributaire de l'autre. Il doit en être de plus en plus solidaire.

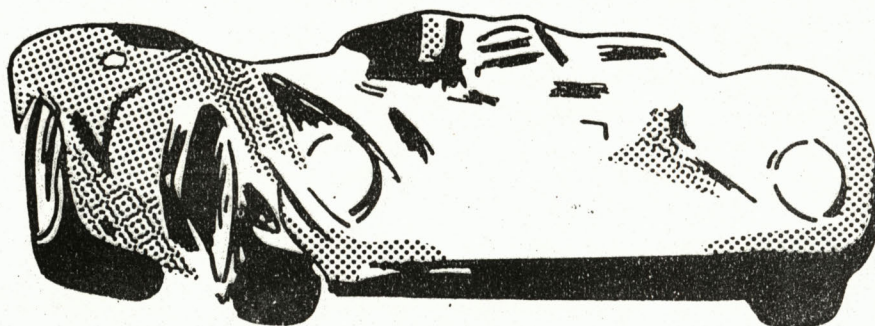
Le plaisir de conduire c'est de savoir qu'on a tout fait sur la route, tout tenté pour que son prochain vive aussi sans peur, sans fatigue, sans dépense.

Le nouveau plaisir de l'automobile c'est de se sentir un conducteur sûr et responsable. S'il existe encore quelque'esprit à la recherche de la sensation, il peut encore émousser ses désirs hors de nos routes encombrées où chaque usager doit trouver la paix. Pour cela, il existe des circuits, des véhicules tarabiscotés et monstrueux qui font du bruit et de la vitesse, et qui occupent des spécialistes.

Ils ont leur utilité pour faire avancer la technique, pour tester les résistances matérielles et humaines. Mais ils ne sauraient en aucun cas trouver leur place au milieu de nos automobiles.

Les nôtres deviennent de plus en plus uniformes, placides, fiables sécurisantes pratiques et économes. Ce sont ces nouvelles qualités qui font désormais notre plaisir.

Mme Gene VIDAL-TAUZIAS
Présidente de Formation et
Sécurité - Pantin



PONDERATION - SECURITE

Nous conduisons tous comme des Dieux

- "Je conduis vite, mais
je conduis bien ! La preuve
depuis 10, 20 ou 30 ans que
je conduis, je n'ai jamais
eu un seul accrochage".

JUSQU'AU JOUR OU... **BOUM**

Nous avons tous entendu cette phrase (imbécile) prononcée par des inconscients qui sourient de notre action.

Un célèbre général de l'armée française disait à son chauffeur quand il était très pressé : "Chauffeur, roulez doucement, aujourd'hui je suis pressé".

Ce conseil en forme de boutade était bien réfléchi. La **précipitation** apporte souvent plus de désagréments et de complications que la

Pondération

et l'on arrive plus vite au bout en allant doucement.

En agglomération, c'est à 40 km/h que l'on écoule le plus de trafic.

En Haute-Garonne, nous sommes en période de semailles, nous semons partout où il se trouve un peu de place auprès des élus, des autorités de la Direction Départementale de l'Équipement, des écoles, des auto-écoles, des transporteurs, des grandes entreprises de la région, de la presse... Nous sommes patients et pleins d'espoir la première récolte se fera au début de l'été sans doute.

Le bureau de Haute-Garonne

"Formule 1" fanatise ...

L'homme a toujours eu une certaine passion pour la vitesse. Son rêve est devenu réalité quand le progrès lui a offert la possibilité d'avoir une automobile. Cet engin qui maintenant, est indispensable dans la vie quotidienne, est devenu un véhicule de course. La plupart des voitures vendues actuellement ont un compteur maximum de 220 km/h. Mais comme l'être humain ne peut pratiquer la course sur les routes ordinaires, il va voir des pilotes professionnels dans des "Rallyes" ou "Formules 1".

L'homme a donc une passion pour la rapidité. L'automobile l'attire. Tous les ans, "Formule 1" fait venir des foules fanatiques de ce sport. Le Paris-Dakar, grâce à sa publicité, attire l'attention du public. Et tant d'autres compétitions de ce genre passionnent l'homme. Il est vrai, que ce sport, comme tous les autres est un divertissement pour les spectateurs. Et il y a toujours ce plaisir de la vitesse. Mais je pense que dans notre société actuelle, ce sport est devenu une bêtise. En effet, prenons exemple sur la formule 1, les pilotes doivent atteindre des vitesses extravagantes, pour le plaisir du public. A chaque instant, ils sont à la merci d'un accident mortel. Et pourquoi pratiquent-ils ce sport ? à cause de l'argent.

Mais dans ces compétitions, le pilote n'est pas entièrement à critiquer, car s'il

y a des accidents meurtriers, le spectateur détient sa part de responsabilité.

J'ai vu des reportages à la télévision où l'on montrait l'inconscience du public, fanatisé à tel point par ce sport ; ils sont prêts à se jeter sous les roues des engins qui tuent.

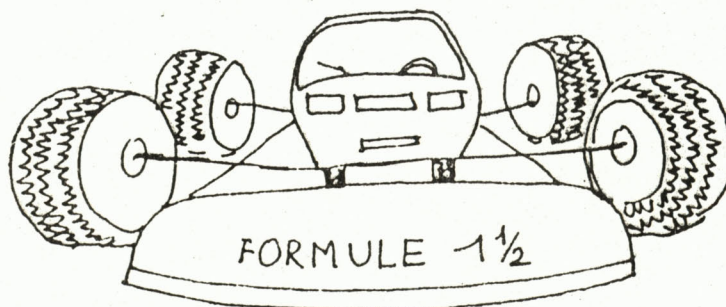
Prenons un autre exemple le Paris-Dakar endeuillé chaque année. Je serai franc, toutes leurs pubs pour des actions humanitaires, avec pour but de sauver des hommes, cela me dégoûte. En effet le public naïf affirme : "le Paris-Dakar", c'est bien, cela apporte des puits en Afrique.

Mais ce qu'il ignore c'est que pendant ce rallye des noirs sont tués, des pistes sont détruites en Afrique, et que cette fanatisation se retrouve sur nos routes en France où beaucoup veulent imiter ces pilotes inconscients.

Pourquoi y a-t-il tant d'accidents meurtriers en France ? LA VITESSE !

Maintenant la plupart des gens possède une automobile, objet rare en 1900 et engin qui est partout, à la veille de l'an 2 000. L'homme devrait essayer de prendre conscience de la responsabilité qu'il a quand il est sur une route, et non se croire sur une piste de course.

David - 14ans.



L'option ZERO : arrêtons le massacre

On constate actuellement un léger frémissement dans l'action des pouvoirs publics contre le massacre routier. Nous avons connu de tels frémissements dans le passé, mais chaque fois il s'agissait d'actions ponctuelles, sporadiques et l'élan a été rapidement bloqué !

Souhaitons qu'il n'en soit pas de même cette année !

Mais nous pensons que le problème de la sécurité routière peut faire l'objet d'une approche différente : la réduction de 10%, de 20% ne suffit plus ; En 20 ans la circulation automobile a coûté en France près de 200 000 morts et 2 millions d'infirmités ; Le budget annuel des assurances auto est de l'ordre de 80 milliards, en francs, dépenses assurance maladie non comprises.

L'option zéro doit être recherchée et réalisée à tout prix.

L'accident doit devenir exceptionnel, comme pour les autres moyens de transport, avion, chemin de fer, métro.

Les moyens nécessaires existent, ils sont à la disposition des pouvoirs publics :

1 - l'équipement routier doit être sûr, que ce soit sur autoroute ou sur les chemins départementaux.

2 - il faut rétablir les transports en commun en région rurale (leur suppression résulte d'un esprit d'économie à courte vue : l'accident coûte plus cher que la ligne (fermée ou routière d'intérêt local).

3 - toute faute volontaire de conduite doit être relevée et sanctionnée immédiatement indépendamment de ses conséquences : excès de vitesse, dépassement hasardeux, non respect des signaux et de la priorité, etc ...

Ces propositions sont coûteuses, nous en sommes conscients.

Mais leur coût sera inférieur aux coûts financier, social, économique et psychique qu'entraîne la perpétuation et l'acceptation du massacre routier.

IL FAUT TROUVER LA VOLONTÉ POLITIQUE DE L'OPTION ZERO

L'opinion acceptera les contraintes ; les conducteurs redeviendront conscients du risque qu'ils créent, l'automobile réalisera sa vocation : être un moyen de transport commode et sûr et non un danger permanent.

Robert EPSTEIN
Avocat honoraire



Sauve qui peut !



Un rapide calcul mental amène la conclusion suivante : la route a tué en 1986 environ cinquante fois plus que le SIDA.

Nous disons ici "la route" par habitude, mais ce n'est qu'une façon de parler : la route ne tue pas ; ce sont les conducteurs qui tuent, même s'ils ne le veulent pas, même s'ils ne le savent pas, même s'ils ne veulent pas le savoir.

Parmi les causes d'accidents mortels ou gravissimes, cela est maintenant bien établi, deux causes essentielles, qui, souvent, se conjuguent : la vitesse et l'alcool. La vitesse, en raison de la composante agressive qui caractérise la conduite dans notre pays, a chez nous, des conséquences encore plus dramatiques qu'ailleurs. La lutte entreprise contre la vitesse avait commencé de porter ses fruits, et elle aurait continué de le faire si l'effort ne s'était pas relâché, et si les fanatiques de la violence routière n'avaient repris du poil de la bête. La mort sur la route progresse à nouveau, à raison d'un ou deux "équivalents SIDA" par an.

C'est donc avec stupeur qu'on a entendu sur les ondes des radios (le 9 mai 1987) M. CALVET, P.D.G de Citroën, faire l'apologie de la vitesse, se vanter d'avoir roulé "avec sa femme" (où ? sur circuit privé ou sur

autoroute ?) à 225 km/h, réclamer la suppression des limitations de vitesse sur autoroutes, et présenter comme argument de sécurité l'accélération fulgurante du nouveau modèle Citroën.

Comment peut-on encore, en 1987, oser déclarer urbi et orbi, sans être traîné devant les tribunaux, que la puissance d'accélération d'un véhicule, pour "dépasser" d'autres véhicules, est un "élément de sécurité", alors que toutes les enquêtes et statistiques (et les tarifs mêmes des assurances !) prouvent précisément le contraire ?

La compétition industrielle a certes ses exigences.

Mais a-t-on le droit de dire n'importe quoi, de laisser dire n'importe quoi, quand il y va de la vie de 12 000 personnes par an ?

Les pouvoirs publics, qui ont déployé des efforts considérables pour essayer de limiter l'hacatombe routière, peuvent-ils, sans réagir, laisser proférer de tels propos sans une mise au point énergique, disant qu'il s'agit là à la fois de contre-vérités avérées et d'incitations au meurtre ?

Les millions d'usagers de la route soucieux de leur sécurité peuvent-ils accepter qu'on fasse si peu de cas de leurs vies ?

un constructeur sort ses griffes

Venant d'un homme comme le P.D.G d'une des plus prestigieuses marques de voitures françaises, de tels propos répercutés par les médias constituent un acte majeur d'incitation à la délinquance.

Ils visent :

- 1 - à inciter les conducteurs à ne pas respecter les limitations de vitesse et règles de sécurité.
- 2 - à exercer une pression sur l'opinion publique et sur l'état, pour que soient abrogées les dispositions qui -même mal appliquées- ont sauvé des milliers de vies.

Le P.D.G d'une entreprise de construction de voitures est dans son rôle, dira-t-on, en utilisant tous les arguments, y compris les plus faux et les plus démagogiques, pour vendre son produit.

On entend d'ici le fameux syllogisme : la vitesse fait vendre, vendre développe l'entreprise, développer l'entreprise c'est créer des emplois

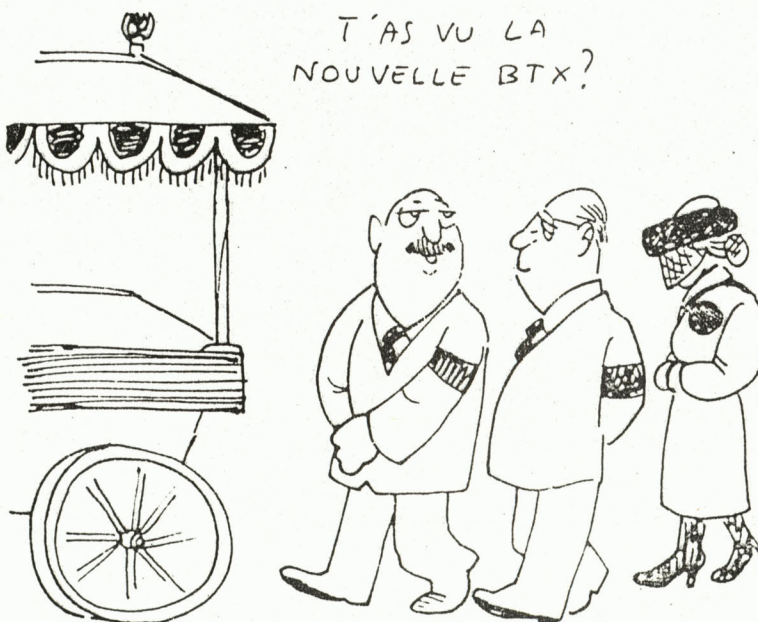
A supposer que l'argument soit recevable, faut-il pour mettre quelques français de plus à l'usine, en envoyer un nombre égal au cimetière ?

Vitesse libre sur autoroutes, dépassement à volonté, grâce aux accélérations fulgurantes !

Il se trouve encore des français assez peu conscients ou assez fous pour désirer se livrer à ces jeux du cirque archaïques et stupides.

Si on ne peut les convaincre de cesser de s'y livrer pour leur compte, qu'au moins les pouvoirs publics prennent les moyens d'en protéger l'ensemble des citoyens.

Maurice PERGNIER



COLLOQUE DE TOULOUSE

COLLOQUE



CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE
PRÉSERVONS UNE VIE DE PLUS

Le colloque de TOULOUSE fut perçu dans la région Midi-Pyrénées comme un "événement" : la presse, la radio et la T.V. l'ont largement commenté.

Nous espérions 500 personnes, environ 200 ont répondu à notre appel. Toutes les administrations étaient représentées ainsi que de nombreux élus de la région.

Le "public" s'est manifesté pleinement par l'intermédiaire des fiches de suggestions rédigées durant les séances de travail des différents ateliers.

Si le colloque n'a pas répondu entièrement à nos espoirs, l'objectif principal est néanmoins atteint : il nous a permis de connaître de nombreux responsables avec lesquels nous entretenons maintenant des rapports fructueux.

Le "LIVRE BLANC" rédigé par les organisateurs du colloque est un document de travail qui contribuera à maintenir le suivi de ces relations.

COLLOQUE DE TOULOUSE

Qui est responsable du comportement des usagers ?

Avec 660 tués et 14 376 blessés annuels (moyenne de 1978 à 1984), Midi-Pyrénées se place dans le triste peloton de tête des régions françaises pour les accidents de la circulation.

Ici comme ailleurs, pourtant, des femmes et des hommes, professionnels de la route, responsables d'administrations publiques chargés de la circulation, des secours, de la santé, de la justice, élus locaux, se penchent avec conscience et compétence sur les causes multiples des accidents et souvent proposent, dans leur domaine, des solutions pour y remédier.

Aujourd'hui, de nombreux mémoires, enquêtes, très affinés, renforcés par les rapports circonstanciés du programme REAGIR existent et cernent avec précision les principaux facteurs accidentogènes et, par là, devraient permettre d'avancer les solutions adéquates, en prenant exemple sur nos voisins européens qui sont parvenus à faire régresser fortement le fléau.

Hélas, toute cette expérience, tous ces acquis dans la connaissance du problème, restent trop souvent chez nous confidentiels, limités au cercle étroit des spécialistes, sans réel dialogue avec les usagers.

Les mesures prises, timidement, par l'Autorité publique et dont l'application ne paraît pas faire par ailleurs l'objet d'une détermination sans faille, reçoivent peu d'échos, quand elles ne rencontrent pas une hostilité déclarée ou passive.

Il semble que dans notre pays, l'automobiliste, le cycliste, le piéton ne se sentent pas personnellement impliqués dans la recherche de la sécurité, qui pour eux, relève de la responsabilité exclusive des Pouvoirs Publics.

Il est pourtant évident, pour aussi judicieuse que soit la réglementation et aussi affirmée la détermination des responsables que rien de significatif ne peut être réalisé sans l'adhésion de la population.

Donner la parole aux usagers, établir une concertation fructueuse entre décideurs, concepteurs, techniciens, juristes et "consommateurs" de la route, pour aboutir à des propositions constructives, tel était le but poursuivi par la Ligue Contre la Violence Routière en organisant le

COLLOQUE REGIONAL DE REFLEXION SUR LA SECURITE ROUTIERE
le 13 décembre 1986 - Auditorium de l'Université Paul Sabatier de Toulouse.

Y étaient invités les usagers, les élus, les responsables d'Administration, de Services, d'Associations de Midi-Pyrénées et de l'Aude.

Notre désir était :

- aider à la prise de conscience par l'utilisateur de sa propre responsabilité.
- jeter des "ponts" entre les usagers et les autorités.
- interpeller les Pouvoirs sur l'urgence d'arrêter et conduire avec fermeté les actions d'éducation, de prévention, d'aménagements du réseau routier, d'information du grand public devant aboutir à une véritable "mobilisation générale" de l'opinion.

COLLOQUE DE TOULOUSE

Notre approche n'est pas celle de techniciens plus informés que nous des solutions pratiques.

Notre démarche, convaincue et déterminée, est celle d'amis, de parents, qui dépassent leur douleur, ne veulent plus de drames qui se poursuivent dans l'indifférence des froides statistiques. Car, au-delà des considérations sociales et économiques, qui à elles seules justifieraient l'arrêt de l'hémorragie, nous savons, nous, qu'il y a surtout les vies fauchées, les mutilés qui ne marcheront plus et les irréparables chagrins.

Aidons à sauvegarder la vie ...

Modification du comportement

La quasi totalité des participants, rejoignant en cela les études statistiques officielles, s'accorde à constater que le mauvais comportement des usagers de la route est à l'origine de la majorité des accidents mortels.

Excès de vitesse, conduite sous l'emprise de l'alcool, franchissement de la ligne continue, non respect des stops, des feux rouges, de la priorité, sont les manifestations les plus meurtrières de ce mauvais comportement.

Le code de la route n'est pas respecté. Pourquoi ? ... Sans doute parce que le tempérament des Français est individualiste, voire contestataire... parce qu'au nom de la liberté ... mais la liberté n'autorise pas à tuer. Il faut prendre les moyens de faire appliquer "la loi votée démocratiquement dans l'intérêt de tous" et pour cela il est nécessaire :

-DE CONTROLER. A l'heure actuelle la gendarmerie ne fait pratiquement que des constats, très rarement des contrôles sous prétexte de surcharge administrative.

-DE VERBALISER. Lorsqu'il y a verbalisation, lors des rares contrôles, dans près de 80% des cas, le procès-verbal n'est pas suivi d'effet. Une personne "bien placée" intervient pour supprimer la contravention.

-DE SANCTIONNER. Lorsqu'il y a accident, il y a constat ; trop souvent l'analyse des faits est présentée pour satisfaire les besoins des assurances. Pourquoi les familles n'ont-elles accès au dossier qu'après plusieurs semaines ? Pourquoi les peines infligées par la justice sont-elles si peu dissuasives ? Pourquoi si souvent des peines minimales assorties de sursis ? Chercherait-on à encourager la récidive que l'on ne s'y prendrait pas autrement !

L'attitude de la société face à ce problème a contribué à banaliser la mort sur la route. La probabilité pour qu'un usager soit puni, même pour infraction notable susceptible de donner la mort, est quasi nulle à l'heure actuelle.

La vie de 12 000 personnes par an n'a-t-elle donc plus de prix ? Ne vaut-elle :

un effort de prévention

un arrêt de la corruption

un arrêt du laxisme

COLLOQUE DE TOULOUSE

LE LIVRE BLANC

PRESENTATION

Ce livre blanc a été conçu à partir des principales idées échangées lors de la journée de réflexion organisée le 13 décembre 1986 à TOULOUSE par la LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE.

Notre propos n'est pas de faire un exposé magistral sur la sécurité routière, mais de présenter à travers ce recueil les remarques, suggestions et réflexions que les usagers ont pu exprimer (piétons, personnes à mobilité réduite, deux roues, automobilistes, chauffeurs de poids lourds, de transport en commun).

Beaucoup de choses ont été déjà dites, beaucoup d'études techniques de qualité ont été faites et pourtant rien n'est vraiment engagé pour enrayer l'hécatombe routière.

La sécurité routière n'est pas encore une priorité : la liste des morts et des blessés graves s'allonge sur nos routes. La LIGUE veut exprimer la révolte de tous ceux qui n'acceptent pas cet état de fait.

Par ce livre la LIGUE manifeste son soutien à toutes les personnes qui s'investissent dans la sécurité routière, les élus, les décideurs, les responsables, qui souvent se heurtent à une coalition de défaitistes, voire de détracteurs.

DIFFUSION

Ce document sera diffusé largement :

- d'une part aux autorités compétentes en matière de sécurité routière.
- d'autre part à toutes les associations désireuses d'agir et de lutter avec détermination contre ce fléau qui endeuille et meurtrit tant de familles.

Il sera de toute façon un point de référence pour les actions que la LIGUE compte mener dans notre région.

COMPOSITION DU LIVRE BLANC

Dans ce document sont tout d'abord présentées sous forme de synthèse les expressions dominantes relevées dans les quelques 250 fiches collectées à l'occasion de la journée de réflexion du 13 décembre 1986.

Le chapitre suivant regroupe les recommandations expresses de la LIGUE. Son propos n'est pas de donner des solutions techniques nouvelles, mais de demander que les solutions qui ont déjà été étudiées et proposées par les services spécialisés compétents, sortent de l'ombre ; et que celles déjà instituées sous forme de lois soient enfin appliquées et respectées.

Le dernier chapitre présente de manière détaillée les suggestions relevées dans les fiches. Elles sont classées autant que possible par thème : les lois et leur application, l'information, la formation, l'aménagement et l'infrastructure, les véhicules.

COLLOQUE D'ORLEANS

L'Enfant et la Rue

Le colloque "l'Enfant et la Rue" qui s'est tenu le 8 novembre 1986 au C.R.D.P d'Orléans a réuni une centaine de personnes au cours de la journée : trois députés, dont deux députés-maires, deux conseillers généraux, les adjoints aux maires de dix communes du Grand Orléans, le Directeur adjoint de l'Equipement, le commissaire principal, les représentants du Rectorat et de l'Inspection Académique, de la Prévention Routière, de l'Automobile-Club, de la F.C.P.E des Associations Familiales Orléanaises et Fleurysoises, de nombreux médecins et enseignants, des adhérents et sympathisants de la Ligue.

En bref les "Officiels" ont témoigné d'une forte motivation pour les problèmes de sécurité.

Aline ROLAND, déléguée régionale du Centre, a rappelé que si la Ligue s'était d'abord manifestée à ORLEANS par son action en justice contre la délinquance routière, elle s'orientait désormais vers la prévention des accidents et la sensibilisation des usagers et des pouvoirs publics aux problèmes de sécurité des enfants et des jeunes.

Au nom de Monsieur DOUFFIAGUES, Maire d'ORLEANS, et de la municipalité, le Docteur BERNARD a ouvert ce colloque en déclarant que l'insécurité routière est un fléau national, une ville comme ORLEANS rayée de la carte en 10 ans, et qu'elle constitue l'insécurité n° 1. Le département du Loiret est un des plus meurtriers avec l'Indre-et-Loire. Alors que 15% d'accidents sont dus à des causes diverses, les enquêtes REAGIR ont établi que le comportement du conducteur est à l'origine de 85% des accidents (alcoolisme et vitesse).

Le Docteur BERNARD a déploré qu'un pays civilisé comme la FRANCE n'ait

pas su se donner des lois comparables à celles des pays nordiques et des U.S.A pour enrayer le fléau. Constructeurs automobiles et bouillleurs de cru ont, selon lui, leur responsabilité. Quelques lueurs d'espoir cependant : légère diminution des accidents, campagnes nationales pour la sécurité routière.

Le Docteur BERNARD a enfin souligné l'intérêt évident de la Ligue pour stimuler la réflexion et être "la mouche du coche" des pouvoirs publics.

Le Docteur LATOUCHE médecin-chef des Sapeurs Pompiers puis Brigitte CAMBON de LAVALETTE (I.M.R.E.T.S) ont démontré la vulnérabilité de l'enfant. L'enfant n'est pas un piéton comme les autres. Par sa morphologie, son psychisme, son comportement il n'est pas en mesure d'assurer lui-même sa sécurité. "L'enfant n'est pas un casse-cou, c'est un enfant" devait dire le Docteur LATOUCHE. Sa vie n'est pas entre ses mains, mais dans celles des adultes et d'eux seuls dépend la prévention".

Au fil des interventions on a donc envisagé les moyens de prévention des accidents. Monsieur BILLON, maire-adjoint de ST-JEAN-DE-BRAYE estime que cette prévention exige "le permanent souci de la sécurité dans l'étude des projets d'infrastructure". Aménager des pistes cyclables, des plots empêchant les stationnements gênants, redonner à chaque voie son caractère propre, réserver à chaque usager ses propres espaces : tels sont les axes des réalisations de la municipalité à ST-JEAN-DE-BRAYE. "La mise en place de la sécurité est coûteuse, ce n'est pas une raison de ne rien faire, mais l'obligation de faire en permanence".

COLLOQUE D'ORLEANS

Deux interventions importantes ont marqué ce colloque. Celle de Fred COUDSI architecte urbaniste, appuyée sur la projection de nombreuses diapositives, a démontré que le véritable moyen de prévention est d'intégrer la réflexion sur la sécurité des enfants dans la conception même du cadre de vie et de dissuader ainsi les conducteurs induits à des comportements dangereux par l'infrastructure existante. "Jusqu'à présent, on a adapté la ville à la voiture, dit-il ; il faut adapter la voiture à la ville pour réaliser des cités plus humaines". Les diapositives projetées ont proposé des solutions originales mises en oeuvre dans les villes de DOUAI, DOUCHY-les-MINES dans le Nord où l'on a envisagé la rue comme un espace de vie et de sécurité pour tous.

D'autres exemples ont été proposés par Jacques MARILLAUD, architecte au Ministère de l'Aménagement du Territoire. Une dizaine d'opérations pilotes (Association Etat et Communes) sont en cours pour améliorer les conditions de sécurité sur le trajet domicile-école ; pour créer des espaces de dégagement à la sortie des écoles, en consultant parents et enfants concernés.

Pour les participants le colloque a été perçu de manière très positive grâce à la solennité, au sérieux et à la qualité des interventions

proposées. "Après le colloque je n'avais plus la même perception de la rue ... j'étais devenue capable d'imaginer la circulation autrement", nous a confié une adhérente.

Peu après le colloque, une nouvelle vague d'adhésions est venue accroître nos rangs. Un mois après, le Rectorat qui avait été assez vivement sollicité, organise un stage formation à "la sécurité routière et domestique" réunissant des inspecteurs, des chefs d'établissements, des enseignants et souhaite y faire venir Madame CAMBON de LAVALETTE.

La Jeune Chambre Economique du Loiret qui comporte une commission de sécurité vient de prendre rendez-vous avec la déléguée régionale pour envisager une action.

Monsieur le Député SUEUR, présent au colloque, a proposé une intervention à l'Assemblée Nationale, pour demander que notre association soit habilitée à se constituer partie civile ; une intervention à la Préfecture du Loiret pour appuyer notre demande de convocation de la Commission Départementale de Sécurité dans les meilleurs délais et d'un meilleur suivi des enquêtes REAGIR.

Enfin la presse et les radios locales ont donné une large audience à l'annonce et au compte rendu du colloque.



VIE DES SECTIONS

Normandie

De la persévérance

La section locale de la Ligue Contre la Violence Routière de L'Aigle dénonce le caractère dangereux des abords du lycée de la ville. Le conseil de cet établissement a demandé le réaménagement.

Le conseil municipal a rejeté d'emblée la pose de ralentisseurs en opposant les arguments habituels : coût trop élevé, dangerosité de ces éléments, aucun accident mortel n'a encore été constaté ...

Le Maire tente de discréditer certains dirigeants locaux de la Ligue par des attaques personnelles dans la presse. D'où de larges extraits, ci-dessous, de la réponse du bureau de la Section :

La Ligue Contre la Violence Routière est une association (loi 1901) créée voici plus de 4 ans : elle rassemble aussi bien des parents de victimes d'accidents de la route que de simples citoyens qui se refusent à admettre la "fatalité" et la "banalisation" de ces accidents, et qui se sont fixés un but : faire reculer, partout où elle se présente (c'est-à-dire tout au long de notre vie quotidienne) la première des insécurités : l'insécurité routière.

La Ligue Contre la Violence Routière ne s'est jamais senti le droit -ni le désir- de donner de "leçon de morale" à qui que ce soit. Elle souhaite seulement réfléchir et faire réfléchir chacun sur son comportement en tant qu'automobiliste, piéton ou "pilote de deux roues" : tant que les utilisateurs (membres de la Ligue compris !) de ces moyens de locomotion ne vivront pas en symbiose, la rue -ou la route- restera ce qu'elle est actuellement : un cadre de vie dangereux où règne, trop

souvent, la loi du plus fort. Où est la "leçon de morale" dans tout cela ? D'ailleurs est-ce "moral" d'attendre qu'il y ait des victimes pour réagir ?

M. Jacob n'a naturellement jamais prétendu "avoir la science dans tous les domaines" -qui pourrait prétendre l'avoir, Et encore moins dans celui de la sécurité routière : citoyen, il s'est simplement cru le devoir d'émettre -en tant que membre de la Ligue- une opinion sur un problème, à ses yeux important de la vie de sa cité.

Par respect pour les nombreuses victimes de la route et leurs familles, la Ligue Contre la Violence Routière se refuse à entrer dans les querelles de mots ou d'écrits, qui ne mènent à rien, et désire vivement qu'un dialogue constructif puisse s'instaurer entre elle et la municipalité de L'Aigle. Elle souhaite que cette mise au net rompe un malentendu où personne n'a rien à gagner.

A ce propos, début septembre 1987 se tiendra à la D.D.E d'Alençon une réunion où seront étudiés différents projets d'aménagement des abords de ce lycée et M. Jacob, membre du bureau de la section locale de la Ligue Contre la Violence Routière y a été fort aimablement invité par l'Equipe-ment. C'est de fait, la reconnaissance de la Ligue.

La Section de L'Aigle



VIE DES SECTIONS

Normandie

Les ballons du Bocage

L'approche de la fête des mères pour les familles dont un enfant a été tué sur la route est un véritable calvaire.

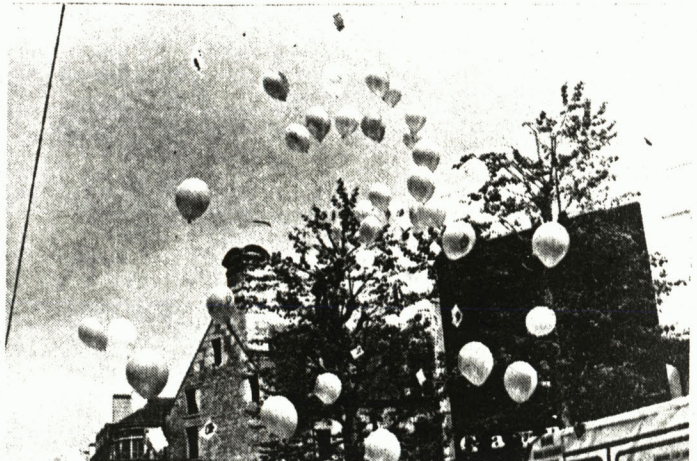
Afin de sensibiliser les gens à la violence sur la route chaque année la Ligue Contre la Violence Routière organise au mois de mai une manifestation. Cette année elle avait choisi d'organiser un lâcher de ballons.

Ainsi donc de nombreux adhérents de la section du Bocage se sont regroupés le 23 mai 1987, boulevard du Maréchal Leclerc sur le plateau piétonnier à Caen pour distribuer des tracts et exposer aux passants leurs préoccupations pour lutter contre l'insécurité routière.

Ce samedi là un tiède soleil de printemps était de la partie et les familles entières étaient dans la rue pour faire leurs emplettes.

Les enfants tiraient leurs parents vers notre tas de ballons mais très vite le visage des plus grands devenait grave lorsqu'il s'agissait d'accrocher à la ficelle du ballon une carte, dont le double était adressé au Président de la République, sur laquelle figurait le prénom d'une personne tuée sur la route.

L'après-midi chacun a lâché son ballon dans le ciel, en le suivant des yeux au-dessus de la ville, c'est un peu de Bénédicte, de Sylvie, de Fabrice, d'Antoine, d'Aurore, de ... qu'il retrouvait pour un instant.



Géante ! Vous croyez ?

En ce mois de mai 1987, c'est la traditionnelle foire annuelle à Vire (sous Préfecture du Calvados).

De nombreux marchands s'y étaient regroupés pour vanter et vendre leur marchandise. La Ligue Contre la Violence Routière du Bocage n'avait bien sûr rien à marchander mais très tôt elle était là avec toujours le même souci : dire aux gens que mourir sur la route n'est pas une fatalité. Pour cela une voiture géante (de 8m sur 2,5m) a été dressée. Géante ! me direz-vous ? pas pour tout le monde ! C'est en effet ainsi que nos enfants perçoivent les voitures ordinaires.

Beaucoup de personnes ont été intéressées par cette présentation et sont venues s'informer.

Autour de nous des concessionnaires automobiles de toutes les marques profitaient de la foire pour faire leurs affaires !

Je me suis avancé vers l'un d'eux pour négocier l'achat d'une voiture neuve et le représentant m'a dit :

"celle-là, Monsieur, vous en serez content, c'est une vraie bombe" !



Je lui ai montré du doigt la voiture géante

Section du Bocage

Nos représentants à la commission municipale de circulation de Colmar ont soutenu un dossier d'amélioration d'une sortie d'école qui a abouti.

Nous avons rendu visite au Président du Tribunal d'Instance avec un dossier général sur nos revendications en la matière et en particulier le "prix d'une vie humaine".

Nous poursuivons notre campagne "Sécurité des Enfants" en redoublant nos efforts à deux niveaux :

- Education des enfants à l'école et à la maison : lors d'une visite à l'Inspecteur d'Académie nous lui avons proposé une enquête auprès des professeurs de sciences humaines sur leur perception du programme d'instruction civique et particulièrement sur celui de la sécurité routière ainsi que sur leur attente.
- Motivation des parents
 - édition et distribution de 1 000 tracts (voir réduction ci-dessous)
 - sensibilisation des parents à la sortie d'une école (stationnement, traversée, etc...)

La Section de Colmar

Ligue contre la violence Routière

68000 COLMAR
Maison des Associations
6, route d'Ingersheim
Tél. 89 23 64 12
Association loi 1906 de droit local



75011 PARIS
5, impasse Bon Secours
Tél. (1) 43 48 86 09
Association loi 1901

**Parents! ATTACHEZ vos enfants à l'arrière
des voitures.**

**1 enfant sur 10 n'atteint pas valide ses 18 ans
à cause des accidents de la route.**

Ce qu'il faut savoir

Jamais d'enfants à l'avant des véhicules



* Pour la sécurité des enfants :

- de la naissance à 9/10 mois (jusqu'à 9 kilos environ) : les coucher dans un berceau portatif placé sur la banquette arrière et fixé au dossier par des ceintures de sécurité, ou calé contre les sièges avant de telle façon que le berceau ne soit pas projeté vers l'avant en cas de choc.
- de 10 mois à 3/4 ans (jusqu'à 15/16 kg) : asseoir l'enfant dans un siège spécial fixe et l'y attacher. Le siège doit être d'un modèle homologué AFNOR.
- de 4 à 10 ans : harnais spécial ou ceinture normale trois points, avec un coussin assez épais pour asseoir l'enfant assez haut.
- après 10 ans, ceinture trois points.

Attention!
Un enfant de 25 kg éjecté à 50 km/h pèse 1 tonne;
4 x plus à 100 km/h.

**Trop d'enfants sont tués, éjectés des voitures
9 enfants sur 10 sont mal installés en voiture!**

ADHÉREZ A LA LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE:

Cotisation annuelle: 100 F

Ligue Colmar

VIE DES SECTIONS

Ile de France

La Ligue était présente lors des deux journées des Associations organisées à Paris le 7 et 8 mars, par la Mairie du 16ème arrondissement.

Nous étions quatre -Mesdames Cicurel, Bonnel, Laveau et Sayer- à nous relayer derrière un stand qui nous avait été prêté par Monsieur Warnier. (ce stand facilement pliable est à votre disposition pour toute manifestation. Je vous conseille vivement de l'utiliser.

Des Questions, des plus insolites aux plus graves nous ont été posées :

- "Madame, et l'indiscipline des piétons - Qu'est-ce que vous en faites ?"

- "En bas de chez moi, c'est infernal ! J'ai écrit maintes fois au commissariat. Sans réponse". (Oui ce contact avec les habitants du 16ème nous a donné l'occasion de relever des points noirs)

- "Qu'est-ce que vous conseillez pour que je puisse transporter mon bébé de 3 mois en toute sécurité ?"

La Ligue avait des réponses à toutes ces questions et bien d'autres.

Mon fils de 11 ans avait justement remarqué une chose : parmi les 200 exposants, le mot "Contre" ne figurait guère ailleurs. est-ce la raison pour laquelle les visiteurs sont parfois passés, la tête basse, visiblement gênés ? Mais nous sommes CONTRE et il faut le dire.

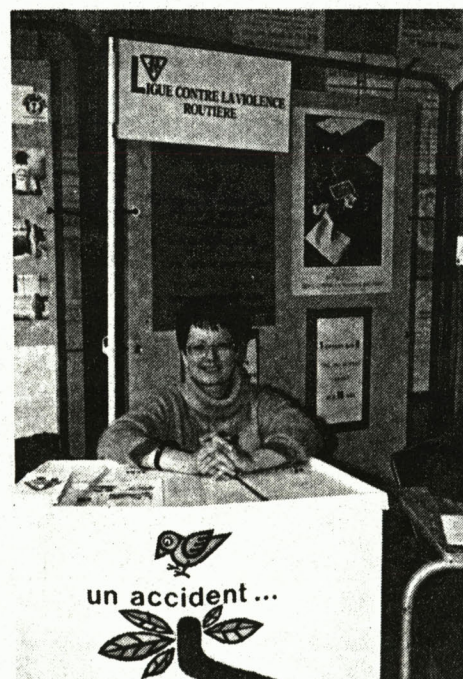
Certes, il était plus plaisant pour le visiteur de se renseigner sur les Vieilles Maisons de France ou les divers Clubs des activités sociales (concerts, conférences) ou bien la défense des bêtes libres avec son Ecole du Chat (quelle foule à ce stand -je n'en dirai pas plus !- et pourtant j'aime les chats, j'en ai un !)

Ceux qui se sont arrêtés à notre stand étaient des citoyens concernés par l'insécurité routière. Ils avaient quelque chose à dire, ils voulaient savoir.

Ces deux journées de participation à la vie locale nous ont beaucoup appris. C'était un bon moyen de faire connaître la Ligue, de rencontrer d'autres associations du quartier qui peuvent jouer un rôle de porte-parole pour la Ligue.

En plus, suite à l'article de Francine Cicurel dans la presse du 16ème, nous avons déjà pu recueillir une dizaine d'adhésions et d'autres nous parviennent chaque jour.

Nancy SAYER
Déléguée 16ème Paris



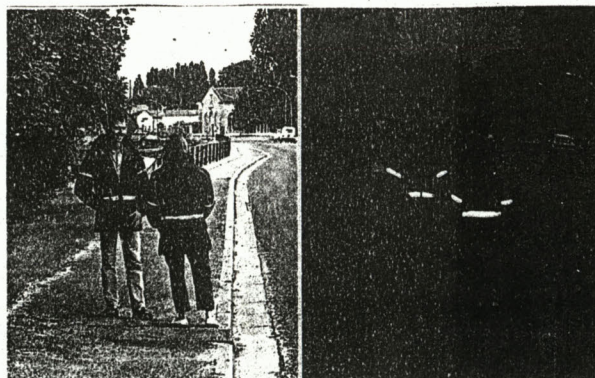
VIE DES SECTIONS

Nord - Pas de Calais

La Ligue Contre la Violence Routière sensibilise les usagers et les parents aux dangers que représente la circulation. Cette action d'information complète celle menée auprès des pouvoirs publics et des élus afin que la Sécurité Routière soit améliorée.

C'est possible grâce à une meilleure prise en compte des usagers les plus vulnérables dans les aménagements routiers et par un respect accru des réglementations en vigueur.

En effet les accidents de la route tuent encore environ 500 personnes par an dans notre Région et en blessent 13 000 autres dont 3 200 grièvement, beaucoup restant handicapés à vie.



Parmi ces victimes les piétons, les cyclistes et les cyclomotoristes tiennent une place importante, 38% du total des tués (27% en moyenne en France). Les principales victimes des accidents sont les enfants entre 5 et 9 ans.

60% des enfants tués ou gravement blessés sont des piétons (40% au plan national).

La sécurité des piétons peut être améliorée par des aménagements de la voirie : trottoirs, passages piétons, éclairage... elle peut aussi être augmentée par l'équipement individuel, les vêtements. Il faut en effet savoir qu'un piéton vêtu de sombre n'est vu qu'à moins de 25 m, habillé de clair il est visible à 40 m. Or il faut 36 m pour arrêter un véhicule roulant à 60 km/h. Les professionnels des secours routiers savent cela et ils utilisent des accessoires rétro réfléchissants leur permettant d'être vus à une centaine de mètres.

En collaboration avec l'association "Les Droits du Piéton", la Ligue, aidée financièrement par le Conseil Régional, a fait fabriquer 5 000 brassards offerts à 5 000 enfants de la Région. Ces brassards sont fluo et rétro réfléchissants. La couleur fluo améliore la visibilité de jour tandis que la bande grise rétro réfléchissante permet la visibilité de nuit en renvoyant la lumière à sa source.

Samedi 31 janvier à 19 h 04, la chaîne de télévision régionale FR 3 a diffusé un reportage de cinq minutes réalisé par Armand WAHNOUN et produit par FR 3, dans le cadre du Contrat de Plan associant l'Etat et la Région pour l'amélioration de la Sécurité Routière.

La LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE a été associée à cette action puisque la Présidente de la Délégation régionale y est interviewée par un journaliste de FR 3, elle présente les brassards et montre leur utilité.

*Marie-Christine WEYNANS
délégue Nord-Pas de Calais*



LISTE DES DELEGUES REGIONAUX

NORMANDIE

AINSE **CALVADOS** EURE **MANCHE** OISE **ORNE** SEINE-MARITIME **SOMME**
JEAN-MARIE LEVERRIER
CREULEY-VIESSOIX 14410 VASSY
TEL 31.68.56.42 (P) 31.68.51.59 (B)

ILE DE FRANCE

ESSONNE **HAUTS-DE-SEINE** SEINE-ET-MARNE **SEINE-SAINT-DENIS** VAL-DE-MARNE
VAL-D'OISE VILLE-DE-PARIS **YVELINES**
SIEGE SOCIAL:
5 IMPASSE BON SECOURS 75011 PARIS TEL 43.48.96.09

EST

ARDENNES **AUBE** BAS-RHIN **COTE-D'OR** DOUBS **HAUTE-MARNE** HAUT-RHIN **HAUTE-SAONE** JURA **MARNE** MEURTHE-ET-MOSELLE **MEUSE** MOSELLE **NIÈVRE** SAONE-ET-LOIRE **TERRITOIRE DE BELFORT** VOSGES **YONNE**
GENEVIEVE FUCHS
36 RUE D'EGUISHEIM 68000 COLMAR TEL 89.41.42.82

OUEST

CHARENTE-MARITIME **COTES-DU-NORD** FINISTERE **ILLE-ET-VILAINE** LOIRE-ATLANTIQUE **MAINE-ET-LOIRE** MAYENNE **MORBIHAN** SARTHE **VENDEE**
PHILIPPE GERVOT
AVENUE LOUIS GERVOT 44500 LA BAULE TEL 40.60.09.65

CENTRE

CHARENTE **CHER** CORREZE **CREUSE** DEUX-SEVRES **EURE-ET-LOIR** HAUTE-VIENNE
INDRE INDRE-ET-LOIRE **LOIR-ET-CHER** LOIRET **VIENNE**
ALINE ROLAND
25 RUE DE LORBETTE 45000 ORLEANS TEL 38.53.09.58

SUD-OUEST (A)

DORDOGNE **GER** GIRONDE **HAUTES-PYRENEES** LANDES **LOT** LOT-ET-GARONNE
PYRENEES-ATLANTIQUES TARN-ET-GARONNE
JEAN LE FEVRE
5 RUE DE LA CENDREE 64320 BIZANOS TEL 59.02.49.31

SUD-OUEST (B)

ARIEGE **AUDE** AVEYRON **GARD** HAUTE-GARONNE **HERAULT** LOZERE
PYRENEES-ORIENTALES TARN
LILIANE ROSEEUW LA VERDUE GENERVILLE
11270 FONJEAUX TEL 68.60.51.95

SUD-EST

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE **ALPES-MARITIMES** BOUCHES-DU-RHONE
CORSE-DU-SUD HAUTE-ALPES **HAUTE-CORSE** VAR **VAUCLUSE**
GERARD LAPIERRE
371 BOULEVARD ROMAIN ROLLAND VERT BOGAC BAT. A1 13009 MARSEILLE
TEL 91.77.37.60 (B)

RHONE-ALPES

AIN **ALLIER** ARDECHE **CANTAL** DROME **HAUTE-LOIRE** HAUTE-SAVOIE **ISERE** LOIRE
PUY-DE-DOME RHONE **SAVOIE**
GERARD THOLIER
106 B RUE DE LA RICHELANDIERE 42100 SAINT-ETIENNE TEL 77.57.34.78

NORD PAS-DE-CALAIS

MARIE-CHRISTINE WEYNANS
83 RUE FAIDHERBE 59110 LA MADELEINE TEL 20.31.01.34

BULLETIN D'ADHESION

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE

ASSOCIATION LOI 1901

NOM :

Prénom

Adresse :

Profession :

Age :

- ☐ J'ADHÈRE À LA LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE (1)
- ☐ JE RENOUVELLE MON ADHÉSION (1)
- ☐ COTISATION SIMPLE MINIMUM 100 F. (1)
- ☐ COTISATION RÉDUITE POUR LES JEUNES 40 F. (1)

POURQUOI NOUS REJOIGNEZ-VOUS ? COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LA LIGUE ? QUELLES SONT VOS SUGGESTIONS ?

BULLETIN A RENVoyer A LA DELEGATION REGIONALE :

(1) COCHER LA MENTION UTILE

LES ASSOCIATIONS PEUVENT ADHERER A LA LIGUE.
SIÈGE SOCIAL : 5, IMPASSE BON SECOURS - 75011 PARIS

DERNIERE MINUTE

Samedi 10 octobre 1987 :

coordination "RUE DE L'AVENIR"

Une première commission s'est déroulée le 20 juin 1987 à PARIS. Elle a permis d'approfondir le projet initial et de mettre en place une structure de 50 correspondants sur le plan régional. Des collectifs d'associations se sont depuis constitués dans de nombreuses villes et ont reçu une documentation complète sur l'opération.

La deuxième réunion de coordination initialement prévue le 3 octobre 1987 est reportée au 10 octobre 1987. Elle aura pour objectif de faire le point sur les actions programmées localement et de réfléchir concrètement dans différentes commissions aux modalités pratiques qui peuvent être mises en place à l'aide des expériences des différents collectifs.

Un programme sera envoyé aux délégués dans les prochains jours, mais pour tous renseignements vous pouvez dès maintenant téléphoner à :

Fabienne MARIE ou Anne-Marie LEREBOURG
"RUE DE L'AVENIR"
Tel. 40.28.04.74
40.28.04.99
de 9h à 13h

La réunion aura lieu :

Maison des Ingénieurs et Scientifiques de France
19, rue Blanche
75009 - PARIS
de 9h 30 à 17h 30